



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2 septembre 2021



Rentrée scolaire : le ministère pousse les parents à jouer les rabat-joie...

On croise les doigts ! Malheureusement, nous aurions aimé écrire autre chose en ce jour de rentrée scolaire, comme par exemple, « Enfin, tout est prêt en cas de flambée de l'épidémie dans les écoles ». Mais, comme l'an passé, les parents sont inquiets ce 2 septembre 2021 et redoutent une scolarité en dents de scie pour les élèves. Drôle de scénario que de devoir faire reposer une fois de plus nos attentes envers l'école sur un coup de chance.

Loin de nous l'idée de jouer les rabat-joie, simplement, nous sommes exaspérés de constater que le protocole sanitaire comporte encore de nombreuses failles, et que si peu des solutions égrenées par notre organisation et les syndicats depuis le début de la pandémie ne soient retenues. Pire, certaines décisions semblent totalement ubuesques au regard des connaissances scientifiques actuelles sur la Covid-19. La première étant l'éviction des élèves non vaccinés et cas contact, alors que l'on sait tous qu'un élève vacciné peut être tout autant contagieux et transmettre lui aussi le virus. Pourquoi stigmatiser les enfants dont les parents ne les auront pas autorisés à se faire vacciner ? Les inégalités scolaires et socio-territoriales sont fortes, et le droit à l'éducation effectif pour tous les élèves non négociable ! Ne fallait-il pas plutôt légiférer sur la question de la vaccination ? N'est-ce pas le rôle de parlementaires d'apporter des réponses aux citoyens ? La FCPE, qui a très tôt demandé ce débat, n'a pas non plus été entendue.

La FCPE réitère ici ses revendications les plus urgentes : des tests en nombre suffisant et gratuits pour éviter les discriminations entre élèves vaccinés et non vaccinés ; un recrutement massif d'enseignants et de personnels éducatifs pour permettre d'organiser les classes en petits effectifs et de gérer au mieux la distanciation physique et l'accompagnement des élèves ; un congé Covid pour les parents qui devront garder leurs enfants malades ou cas contacts à la maison ; une réelle mise en œuvre de la continuité pédagogique en cas de fermetures de classe - les enseignants ne feront pas des cours en présentiel et à distance, et ce n'est plus un secret pour personne - ; la garantie que le secret médical s'appliquera pour les élèves ; une prise en charge par l'État des purificateurs d'air et des capteurs de CO2...

En parallèle de cette crise sanitaire sans précédent, la FCPE a entre les mains nombre de dossiers qui ne doivent pas être laissés à l'abandon pour autant. Elle sera mobilisée et vigilante sur les problèmes d'affectation en lycée et le droit des lycéens à redoubler dans leur établissement d'origine. Les nouveaux aménagements de la réforme du baccalauréat, et notamment ceux sur le contrôle continu, nécessitent également toute l'attention de la communauté éducative. Enfin, les élections de parents d'élèves seront aussi un enjeu très important cette année. Car le dialogue école-parents a beaucoup souffert avec la pandémie et il est urgent de recréer du lien ! Pour que les enfants, bien éprouvés, retrouvent une scolarité « normale ».

À propos de la FCPE

La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, présente sur l'ensemble du territoire, y compris dans les établissements français à l'étranger. Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics. Quelque 1 300 000 parents ont voté pour elle aux dernières élections scolaires.

fcpe.asso.fr

Contact presse FCPE :

Laurence Guillemlou :
06 82 81 40 82 /
fcpecom@fcpe.asso.fr



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur l'espace presse de la FCPE nationale.

[Se désinscrire](#)

© 2020 FCPE

[Voir la version en ligne](#)